

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 19 février 2019

Personnes présent-e-s: Carole Zimmermann, Christine Favre-Bulle, Hélène Schoeb, Julia Paolini, Laurence Thueler, Marie-Claire Martin, Claude Amblet, Jean-Claude Botteron, Vincent Malhomme, Sylvain Pichon (10 personnes).

Personnes excusé-e-s: Béatriz Amblet, Cécile Malhomme, Claude Wuthrich.

Nous nous retrouvons chez Hélène et l'assemblée commence à 20h15.

1) Présentation du projet de statuts

Laurence nous lit les statuts tels que proposés.

2) Discussion et vote sur les statuts

Une seule modification est apportée: le comité pourra délibérer valablement si trois de ses membres au moins sont présent-e-s.

Vote sur les statuts: *Oui = 10* *Non = 0* *Abstention = 0*

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3) Élection du comité et des vérificateurs des comptes

Ont proposé leur candidature: Béatriz Amblet, Claude Amblet, Vincent Malhomme et Sylvain Pichon.

Une question est soulevée: accepte-t-on que deux personnes d'une même famille ou d'un même ménage fassent partie du comité? Les statuts ne l'empêchent pas. Cela ne suscite aucune objection.

Élection du comité: *Oui = 10* *Non = 0* *Abstention = 0*

Les membres du comité sont élu-e-s à l'unanimité. Le comité répartira ses tâches de lui-même.

Marie-Claire et Claude W. sont candidats pour le contrôle des comptes.

Élection de l'organe de contrôle: *Oui = 10* *Non = 0* *Abstention = 0*

La contrôlease et le contrôleur des comptes sont élu-e-s à l'unanimité.

4) Détermination du montant des cotisations

Il est proposé de percevoir 40 francs par adulte, 20 francs pour les apprenti-e-s et étudiant-e-s. Adhésion gratuite jusqu'à 16 ans. Cotisations pour les adhésions en cours d'année: 40 francs, gratuit à partir du 1^{er} novembre.

Vote sur les cotisations: *Oui = 10* *Non = 0* *Abstention = 0*

Les montants des cotisations sont approuvés.

5) Divers

Vincent nous présente l'application Trello, conçue pour le suivi de projets. Elle devrait faciliter l'organisation et la transmission d'informations.

L'idée est d'utiliser notre site web comme vitrine vers le public (permaculture-echallens.ch), Trello pour l'organisation interne (trello.com) et Signal pour la communication interne (www.signal.org).

Nous faisons une photo de groupe.

Carole verse les premiers fonds dans la caisse de l'association (80 francs pour vente de colliers-pétales). Claude les prend en charge.

La pépinière du Gros-de-Vaud a cessé ses activités. Un ancien employé est en cours de négociation avec les propriétaires en vue de la reprise en location d'une partie des bâtiments et du terrain. Il est intéressé par une collaboration avec nous. Les propriétaires ont également émis le souhait d'avoir de la permaculture sur ce terrain. Nous constituons une commission afin de mener ce projet; elle réunit le comité ainsi que Julia et Claude W. Cette année, nous restons sur le terrain actuel et y travaillons normalement.

Isabelle Bard, voisine de notre jardin, met gratuitement le sien (adjacent, derrière la serre) à notre disposition cette saison. Nous y ferons des plantations éphémères.

Vincent propose de planifier des bains de semences (ortie, consoude, ail) avant les semis. Cela prendra environ une heure aux dates suivantes, avec les personnes inscrites:

Mercredi 27 février 17h30 sur le terrain, Christine, Hélène, Julia, Laurence, Vincent.

Mardi 5 mars à 17h30, Marie-Claire, Claude A., Vincent.

Mercredi 13 mars à 17h30, Claude A., Julia, Laurence, Marie-Claire, Vincent.

L'atelier plantons et mini-mottes se déroulera, comme prévu, samedi 16 mars de 13h30 à 17h00 sur le terrain.

Le comité se réunira mardi 26 février à 20h00 chez Vincent.

Jean-Claude Botteron nous rappelle que la journée d'Échallens 21 aura lieu samedi 21 septembre 2019. Nous devrions y participer une nouvelle fois.

La séance s'achève à 22h25.